



129^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 7 – 9.10.2013

REUNION-DEBAT SUR LE THEME LE CONTROLE DES PARTIS POLITIQUES SUR LES PARLEMENTAIRES : UN EQUILIBRE A TROUVER

8 octobre 2013 (14 h 30 – 16 h 30)
(Salles 3 & 4, niveau 0, CICG)

Note explicative

Il y a souvent conflit entre le mandat que les parlementaires tiennent individuellement des électeurs et leur rôle de représentants de partis politiques. Dans un sondage d'opinion réalisé par l'UIP en 2009, la question suivante a été posée : "Pensez-vous que les législateurs se sentent libres d'exprimer des opinions différentes de la ligne officielle de leur parti ?". La majorité des sondés dans 20 pays sur 23 ont répondu "parfois seulement" ou "rarement"¹.

Dans la plupart des pays, les parlementaires sont élus sur la base du programme d'un parti et sont tenus de défendre la position de leur parti, qui peut être différente de celle de leurs électeurs. Les parlementaires s'emploient continuellement à trouver un équilibre entre les intérêts de leurs électeurs, ceux de leur parti et leurs convictions personnelles. Cet équilibre est complexe et délicat à trouver.

Les partis politiques ont mis au point des systèmes élaborés pour maintenir la discipline dans leurs rangs. Les whips, qui la font respecter, en sont un élément. A côté de mécanismes informels, une récente étude de l'UIP a montré que des textes de loi régissant le contrôle, par les partis, du mandat parlementaire étaient en vigueur dans 42 des 162 pays sondés (25,9 %)². Dans certains pays, les parlementaires qui cessent d'être membres de leur parti (qu'ils en soient exclus ou le quittent de leur plein gré) perdent automatiquement leur siège de parlementaire.

Dans d'autres pays, en revanche, les partis politiques peuvent avoir des structures lâches et manquer des moyens nécessaires pour assurer la cohésion de leurs membres. Les cas dans lesquels les parlementaires changent de parti pour en tirer des avantages personnels ne sont qu'une des nombreuses conséquences de ce genre de situation.

Les deux cas de figure peuvent se révéler néfastes au fonctionnement du Parlement et de la démocratie, mais on constate aussi des changements positifs, comme une amélioration de la démocratie à l'intérieur d'un parti par la décision de laisser tous les membres s'exprimer avant d'adopter une position politique, ou l'attribution de plus grands pouvoirs aux parlementaires plutôt qu'aux partis politiques dans le choix, par exemple, des membres des commissions parlementaires.

La réunion-débat sera pour les parlementaires l'occasion de débattre librement de la question du pouvoir des partis politiques. Elle s'inspirera de l'analyse des réponses données à l'Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013) par des parlementaires interrogés sur leurs relations avec leur parti politique.

Elle permettra aux whips et aux simples parlementaires d'échanger et de confronter leurs points de vue sur la question. Le débat devrait permettre de cerner les problèmes rencontrés par les parlementaires et de recenser les pratiques permettant de trouver un bon équilibre entre les exigences des partis, des électeurs et d'autres éléments comme les médias. L'UIP espère y puiser des orientations utiles pour ses futures recherches sur les rapports entre les parlementaires, les partis politiques et l'institution du parlement.

¹ L'opinion publique dans le monde sur la tolérance en politique : Enquête portant sur 24 pays (2009), UIP. <http://www.ipu.org/dem-f/idd/report09.pdf>

² L'emprise des partis politiques sur le mandat parlementaire (2012), UIP. Etude non publiée.